

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 21 (1870)
Heft: 6

Artikel: Propositions
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plir leur rôle dans l'économie de la nature. Le Harz, le Spessart, la forêt de Thuringe et d'autres montagnes de l'Allemagne nous en donnent des preuves irrécusables.

Mais dans nos circonstances politiques, l'établissement de forêts domaniales est bien plus l'affaire des cantons que de la Confédération. Cela n'empêche pas que les efforts des gouvernements des pays de montagnes ne doivent être appuyés par une législation fédérale et au besoin par des subsides.

Après avoir résumé ainsi toutes les propositions qui ont été faites jusqu'ici sur le sujet qui nous occupe, je crois devoir terminer mon rapport et ne pas entrer dans la discussion plus que je ne l'ai fait. Il sera bon que les membres de la société échangent leurs idées, avant que des propositions définitives soient soumises à l'assemblée.

Propositions.

L'assemblée des forestiers suisses décide :

1. De présenter au Conseil fédéral une adresse relative à l'économie forestière des Alpes, en se basant en général sur les propositions que les experts fédéraux ont présentées comme propres à introduire un meilleur aménagement des forêts dans les cantons de montagnes; toutefois on appuyera davantage sur la nécessité de donner à la Confédération ou aux cantons un droit d'expropriation qui leur permette d'acquérir pour les reboiser les surfaces dénudées où cette opération est encore possible à la limite supérieure de la végétation ligneuse; en outre l'adresse recommandera d'étudier en temps et lieu la question de la centralisation de l'économie forestière en Suisse.

2. De charger le comité permanent de rédiger cette adresse et de la transmettre au Conseil fédéral; on lui adjoindra à cet effet une commission de cinq forestiers de montagne, afin que la question soit encore examinée à fond et sous toutes ses faces, et pour que l'on puisse réunir toutes les données qui peuvent être utiles à la rédaction de l'adresse.

3. De prendre à la charge de la caisse de la société les frais occasionnés par les séances de cette commission, et par les travaux et les recherches dont le comité chargera les différents membres.

En formulant ainsi mes propositions, je pars du point de vue qu'il n'est pas possible que la société puisse discuter aujourd'hui

cette importante question, sous toutes ses faces et d'une manière approfondie. On ne pourrait donc arrêter dans cette séance le texte définitif des propositions à présenter au Conseil fédéral, et il faut en outre réunir différents matériaux nécessaires à la rédaction de l'adresse.

Sans vouloir imposer mes vues, il me semble que l'adresse devrait renfermer les points suivants :

1) Un court exposé de l'état des forêts de la Suisse en général, de la production et de la consommation du bois et des matières qui le remplacent. Importation, exportation et balance; conclusions.

2) Importance des forêts dans l'économie générale de la nature; leur influence sur les inondations, les avalanches, les éboulements, la formation des rivières, les chutes de grêle, la régularisation des sources et des cours d'eau, la fertilité des pâturages, etc.

3) Récapitulation des ravages causés durant ce siècle dans les cantons montagneux par les inondations, les avalanches, etc. Estimation approximative du dommage, énumération et total des sommes accordées par la Confédération et des dons provenant de la Suisse et de l'étranger.

4) Tableau des dévastations de forêts qui ont été commises dans les cantons montagneux pendant ce siècle.

5) Enumération des efforts tentés par ces mêmes cantons pour arrêter la dévastation des forêts et réparer les fautes commises. Estimation approximative des surfaces reboisées, et comparaison avec celles qui ont été dénudées.

6) Etude des moyens par lesquels on pourrait conserver et aménager convenablement les forêts existantes et reboiser les surfaces dénudées, en s'en tenant à ce qui est encore possible et à ce qui est exigé par le bien général. Mesures à prendre par la Confédération par la voie de la législation et de subsides pécuniaires. Ressources dont les autorités pourraient disposer dans ce but. Droit d'exportation sur les bois.

7) Enumération des sacrifices faits par les gouvernements étrangers pour la conservation des forêts et des reboisements; France, Prusse, Autriche, Bavière.
